



Syndicat national de
l'environnement



Branche
Biodiversité

Flash infos

Information à tous les personnels de l'OFB

12 mai 2021

Commission consultative Paritaire Locale (CCPL) des agents sous quasi-statut du 23 avril 2021

En préambule, la Sne-FSU intervient sur l'annonce de la Ministre relative à l'attribution de 250 000 € pour le quasi statut. Pour nous, il s'agit d'une goutte d'eau médiatique qui ne ruissellera pas sur les agent.es en quasi-statut. L'ensemble des agent.es sous quasi-statut (tous établissements confondus) représente un peu plus de 800 personnes, la réalité se traduit par une attribution de 25 € /mois/agent.es.



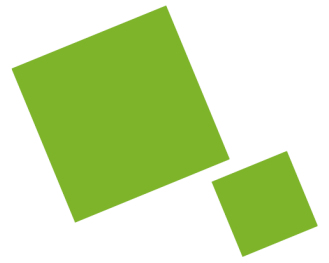
Le Sne-FSU rappelle ensuite que :

- sans la connaissance, le savoir-faire, l'adaptabilité et l'investissement des agents dont ceux sous-quasi-statut, l'OFB ne se serait pas construit ;
- récemment les ministères reconnaissent le travail et l'engagement des agent.es ;
- notre directeur général met en avant son « engagement et sa vigilance personnels à ce que la dimension humaine, à laquelle chacun doit veiller, soit réellement présente au sein de notre organisation, et constitue le socle de notre action et de notre stratégie d'établissement ».

Dans ce contexte, on ne peut pas rayer d'un coup de crayon le passé lié à la carrière des agent.es sous prétexte d'une création au 01/01/2020. Un tel choix augmenterait les situations de mal-être et non reconnaissance actuels.

Bien que minoritaires, les agent.es sous quasi-statut méritent tout autant d'attention que les fonctionnaires. Le corps des ATE a obtenu la requalification. Et nous ? Nous avons un quasi-statut qui a été adopté amputé d'une grande partie d'avancées et une proposition de déprécarisation nous imposant de renoncer en partie à notre ancienneté....

Il faut garder cela en mémoire et ne rien oublier dans les discussions à venir. Car le passé professionnel des agents, le vécu, les déceptions nous appellent à la vigilance dans le



traitement de tous les dossiers, que ce soit du point de vue général de l'organisation de l'OFB, comme dans l'examen des promotions.

La Présidente de séance rappelle que la ministre s'engage vers une vraie revalorisation du quasi-statut.

Sauf que les négociations pour l'amélioration des taux de promotion se sont conclues pour cette année sur des taux à l'identique, mais... revus tous les 2 ans au lieu de 3. Quelle avancée, rien n'indique que tous les deux ans ces taux seront revus à la hausse !!! Les discussions sur le mode d'attribution des 250 000 € débiteront le 10 mai 2021 entre le ministère et les organisations syndicales. Nous n'avons pas eu confirmation que ces 250 000 € seraient pérennes au fil des années.

La présidente nous informe également de nouvelles avancées demandées par l'OFB au Ministère : attribution des régimes indemnitaires identiques au TE et ATE pour les agent.es au en CDD en lieu et place de TE et ATE.

Point à l'ordre du jour : Procédure de licenciement d'un agent.es d'entretien

Malheureusement, au vu des rapprochements des services et des déménagements, les agent.es d'entretien sont impacté.es. Il s'agit du troisième licenciement de ce type, et il risque d'y en avoir d'autres. Une évaluation est demandée à l'administration.

Le Sne-FSU fait la proposition suivante à l'administration : en CHSCT, les représentants du personnel ont demandé que l'avis des agent.es soit pris en compte en cas de déménagement. Nous rappelons de nouveau qu'il ne faut pas oublier les agent.es d'entretien dont la situation peut être identifiée plus en amont dans le cadre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) en cours de réalisation. S'il n'y a pas d'issue de reclassement pour ses personnes, il faut qu'une formation leur soit proposée. L'administration retient l'idée et la mettra en application.

Le Sne-FSU rappelle également qu'il faut anticiper les CCPL pour ne pas retarder les procédures de licenciement.

Vote : Abstention de l'ensemble des organisations syndicales. Le dossier étant recevable sur le fond.

Fin de la CCP, qui est suivie de la :

Réunion de dialogue social sur les promotions et avancements des agent.es sous quasi-statut

Le Sne-FSU fait une piqûre de rappel sur les conditions de promotion et d'avancement des ex établissements, y compris ceux qui composaient l'AFB.

Préambule de l'administration : Les agent.es de l'OFB composent la grande partie des agent.es sous quasi-statut : 550 à l'OFB sur un effectif total de 823. En septembre 2020, il a été demandé dans les services de faire remonter les proposés, suivi le 27 novembre 2020 d'une réunion d'interclassement pour arrêter la liste des proposé.es par l'administration. Au jour de la



réunion, le nombre exact de places à la promotion et à l'avancement n'a pas été communiqué par le ministère. La liste présentée par l'administration se base sur les arrêtés et les calculs de l'année passée. Cette liste sera réajustée lorsque les informations leur seront communiquées. Et les syndicats insistent pour demander à notre établissement de proposer le nombre maximum d'agents.

Au vu des tableaux des agent.es pouvant être promu.es, les syndicats sont unanimes pour dire qu'ils démontrent bien les limites du statut actuel. Il y a deux exemples significatifs :

1- pour le passage à la catégorie expert, l'ensemble des agent.es peuvent être promu.es (67), pour 1 promotion retenue ;

2- l'inverse, il n'y a aucun agent.e remplissant les critères pour être promu en catégorie A.

Pour le Sne-FSU, il est impossible de discuter au cas par cas des propositions retenues par l'administration, car, hormis les tableaux remis pour la préparation, aucun document n'a été fourni. L'ensemble des syndicats dénonce le manque d'information, d'autant plus que l'ensemble des critères (manière de servir, parcours professionnel, ancienneté en qualité d'agent public) retenus dans la charte de gestion n'est pas représenté dans les tableaux des promouvables. Le Sne-FSU aurait souhaité disposer ce jour a minima des fiches de proposition de promotion pour l'ensemble des agent.es retenues dans les services, voir les trois derniers entretiens d'évaluation et de performance (CREP). Ces documents sont indispensables pour une vision transparente des choix et classement retenus par l'administration.

La directrice des ressources humaines va demander au Ministère si les documents peuvent être remis aux organisations syndicales et invite ces dernières à faire la même démarche. Elle ajoute que ce dialogue social doit faire remonter les cas individuels portés à la connaissance des organisations syndicales et informer l'administration des historiques connus.

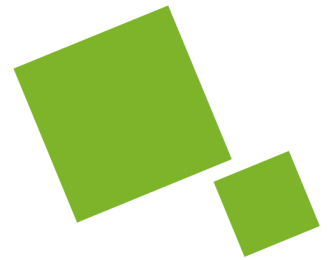
Pour le Sne-FSU, il ne faut pas laisser les anciens proposés de côté. Il est impossible pour les représentants du personnel de contacter toutes les personnes de toutes les listes.

De ce fait, et dans l'attente d'une réponse du Ministère, le Sne-FSU (et la DRH) vous rappelle qu'à partir de cette année une case supplémentaire est ajoutée dans les CREP, qui permet de renseigner si l'agent.e est promouvable. A ce moment de l'entretien, si l'agent.e doit être informé.e de sa situation de promouvable, et

demande à sa hiérarchie s'il va être proposé, ainsi que sa fiche de proposition si possible.

C'est le minimum : porter à connaissance, donner à chacun une visibilité sur sa carrière et pouvoir argumenter en réunion de dialogue social.





A ce stade, les cas individuels ne sont donc pas étudiés, mais l'administration nous laisse un peu de temps pour lui faire remonter par mail les situations qui pourraient nous être signalées.

N'hésitez pas à nous contacter.

Ça suffit, place à l'humain



La CCPL en chiffres

1 obole

Enveloppe ministérielle annoncée par la ministre : 250 000 euros

Nombre d'agents sous quasi-statut inter-établissement : 823

Somme par agent : 25 euros brut mensuel !

1 licenciement

Agents Personnel d'entretien quasi-statut OFB : 6,24 ETP

Agents personnels d'entretien licenciés depuis l'OFB : 2

17 propositions de promotions

Agents sous-quasi-statut à l'OFB : 550

Personnel d'exécution 2e niveau : 1 poste

Agents promouvables dans la catégorie experts : 67

Nbre de poste à transmettre au MTE : 2

Nous contacter

Co-secrétaires de la branche Biodiversité

Véronique CARACO-GIORDANO

Pascal WANHEM

06 69 31 37 36

06 20 99 91 84

veronique.caraco@ofb.gouv.fr

wanhem.sne@gmail.com

Adhérez au SNE-FSU

Le SNE, un syndicat de la FSU

